



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinq mars à 19h00 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrannes sous la Présidence de M. POILANE Éric, Maire.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 18 mars 2025

Nombre de conseillers : 10

Nombre de présents : 10

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Nombre de votants : 10

Étaient présents :

POILANE Éric, Maire

RAPINE Robert MORIN Bernard, Adjoint

BAIN Guillaume, BLUSSON Nicolas, DUBOURG Hervé, LEITE Paul, MASSAS Jean-Christophe, MICHAUX Dany et

PERY Cécile, conseillers.

◆ BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	422 425.32 €	102 660.27 €
RECETTES	422 425.32 €	102 660.27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le BP 2025 qui s'équilibre à 422 425.32 Euros en section de fonctionnement et à 102 660.27 Euros en section d'Investissement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Jean-Christophe MASSAS

Pour extrait conforme,
Ingrannes, le 25 mars 2025
Le Maire,
Éric POILANE



Le maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte à la suite de sa transmission à la Préfecture en date du 25/03/2025 et sa publication en date du 25/03/2025, Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.